



**TRAFFIC**  
the wildlife trade monitoring network



**ATELIER NATIONAL AU BENEFICE DES COMPAGNIES  
AERIENNES OPERANT AU CAMEROUN SUR LE TRANSPORT  
ILLICITE DES ESPECES ANIMALES ET VEGETALES  
SAUVAGES**

**DOUALA – CAMEROUN : 14 ET 15 AVRIL 2016**



**COMMUNIQUE FINAL DES TRAVAUX**

1

Les travaux de l'Atelier national au bénéfice des compagnies aériennes opérant au Cameroun sur le transport illécite des espèces animales et végétales sauvages, se sont tenus les 14 et 15 avril 2016 à Douala, en République du Cameroun.

Organisé par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et le Ministère des Transports (MINTRANSPORT), en partenariat avec le réseau de surveillance du commerce international des produits de faune et de flore (TRAFFIC), avec le soutien de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), de l'Agence américaine pour le Développement international (USAID), et le soutien financier du projet Polifonds exécuté par la GIZ. L'atelier a réuni soixante-sept (67) participants du Cameroun et de l'Etranger regroupant notamment :

- i) Treize représentants des compagnies aériennes suivantes : Air France (01), Brussels Airlines (01), Camair-Co (05), Air Côte-d'Ivoire (01), Crono Airlines (01), Asky Airlines (01), Kenya Airways (02), TAAG Angola (01) ;
- ii) Quatre représentants des agences de contrôle, de fret et logistique : SGS (01), DHL (01) et Bolloré Africa Logistics (02) ;
- iii) Vingt-trois représentants des administrations et agences publiques, notamment : MINTRANSPORT (04), MINFOF (12), Douane (03), Police (02), CCAA (02) ;
- iv) Dix-neuf représentants des organisations sous-régionales et internationales, à savoir : COMIFAC (01), Organisation Mondiale des Douanes OMD (01), WWF (02), UICN-MIKE (01), Organisation des Nations Unies pour la lutte contre la drogue et le crime, ONUDC (01), l'Association Internationale des transporteurs aériens, IATA (01), Supply Chain Compliance (01), TRAFFIC (11) ;
- v) 01 journaliste ; et
- vi) cinq autres participants.

L'objectif général de l'Atelier était d'améliorer le dialogue et la collaboration entre le gouvernement et les parties prenantes dans le secteur économique du transport aérien dans l'optique de la lutte dans le territoire national, contre le commerce illégal d'espèces sauvages et les activités criminelles y associées.

La coordination des travaux était assurée par Monsieur PAULINUS NGEH, Directeur Régional de TRAFFIC en Afrique Centrale, sous la modération de Monsieur NJOYA IBRAHIM SOARE.

Les travaux se sont déroulés de manière participative en plénière et en sous-groupes de travail suivant les articulations ci-après :

- cérémonie d'ouverture,
- sessions en plénières et en groupes ;
- cérémonie de clôture.

## 1. De la cérémonie d'ouverture

Placée sous la présidence de Monsieur Eitel EBWEL PANDONG, Délégué Régional des Forêts et de la Faune du Littoral, Représentant le Ministre des Forêts et de la Faune ; la cérémonie d'ouverture a été ponctuée par quatre allocutions prononcées respectivement par le Porte-parole de TRAFFIC en Afrique Centrale, le Représentant du projet Wildlife-TRAPS financé par l'USAID, le Directeur Régional de TRAFFIC en Afrique Centrale qui a lu le mot préparé par la GIZ et le Délégué Régional du Ministère des Forêts et de la Faune du Littoral, Cameroun.

Dans son mot introductif, le Porte-parole de TRAFFIC Afrique Centrale, Monsieur François KPWANG ABESSOLO, après les souhaits de bienvenue aux participants, a tenu à poser les bases de la rencontre en rappelant la problématique du commerce illégal des espèces de faune sauvage et son impact sur les plans biologique et socio-économique. Il a par la suite décliné l'objectif de l'atelier et appelé à l'expertise diversifiée, réunie dans le cadre de l'atelier pour la mise en place d'un mécanisme de dialogue entre les structures étatiques de contrôle (Police, contrôle forestier, Douane, Gendarmerie ...), les structures de régulation du transport, de gestion des équipements et matériels et le secteur privé (transporteurs, sociétés de fret,...).

Prenant la parole à son tour, le Représentant du projet Wildlife-TRAPS, Monsieur Nick AHLERS, a signalé l'importance pour les Etats-Unis de lutter contre la criminalité faunique de par leur engagement avéré. Il s'est dit impressionné par la présence d'autant de personnes durant l'atelier pour parler de ces sujets sensibles. Il a ensuite parlé du projet ROUTES également financé par l'USAID, qui implique le secteur des transports dans cette lutte. D'après lui, les criminels vont chaque jour développer des mécanismes de distraction des ressources fauniques et c'est le lieu de toujours avoir une longueur d'avance ou du moins être à leur hauteur pour mieux combattre ce fléau. Pour terminer son propos, il a souligné sa satisfaction d'être présent à l'atelier, qu'il pense, aboutira à des résolutions importantes pour la suite du combat en collaboration avec les services du secteur des transports aérien et de fret.

Prenant la parole, le Directeur Régional de TRAFFIC, Monsieur PAULINUS NGEH a lu le mot envoyé par la GIZ, via le Directeur de Programme Afrique-Europe de TRAFFIC, Monsieur Roland MELISCH, d'où il ressort l'intérêt du gouvernement

allemand (principal bailleur de fonds de l'atelier) à appuyer les actions destinées à faire face à cette problématique et l'espoir de voir les assises de Douala aboutir à des résolutions et recommandations concrètes pour une action plus efficace dans la lutte contre le commerce illégal des espèces de faune et de flore sauvages.

Dans son discours d'ouverture, Monsieur Eitel EBWEL PANDONG, Délégué Régional du Ministère des Forêts et de la Faune du Littoral, Cameroun, Représentant le Ministre des Forêts et de la Faune, a tout d'abord souhaité la bienvenue aux participants dont la présence nombreuse témoigne de l'importance du sujet à débattre.

Revenant sur l'importante biodiversité du Cameroun, il a décrit les menaces dont la faune est victime. Poursuivant son intervention, il a souligné que les criminels prospèrent suite aux failles des systèmes de contrôles, des insuffisances du corpus légal et en appelle à la collaboration de tous.

Pour terminer il a exprimé sa confiance en la pertinence des résultats qui sortiraient des travaux, au regard de la qualité des participants et a déclaré **ouvert** l'atelier.

## 2. Des sessions plénières et travaux en groupes

Après une présentation introductive conjointe de Michelle OWEN et François KPWANG ABESSOLO, tous deux de TRAFFIC, sur le contexte global de la criminalité faunique tant au niveau international qu'en Afrique centrale et notamment au Cameroun; les participants ont eu droit à dix-huit présentations (dont 02 du MINFOF, 02 du MINTRANSPORT, 01 de la douane, 05 des compagnies aériennes, 02 des sociétés de fret, 05 des organisations internationales, 01 de TRAFFIC) se rapportant aux principales thématiques suivantes :

- État du contexte national au Cameroun du commerce et du transport de la faune ;
- Expériences et défis avec la chaîne de contrôle en relation avec les compagnies aériennes et de fret opérant au Cameroun et perspectives qui en découlent ;
- Contexte international de la chaîne du commerce illégal des espèces de faune sauvage

A la suite de toutes les présentations, et afin d'approfondir les réflexions sur le fléau du commerce illégal des espèces de faune sauvage et l'implication des services du secteur des transports et fret ; quatre groupes de travail ont été mis en place pour examiner les thématiques suivantes :

- **Groupe 1 : Analyse des défis et opportunités de la chaîne de contrôle pour influencer le trafic illicite des espèces sauvages.**

- **Groupe 2 : Rôle et apports du secteur de la logistique et du transport dans la lutte contre le commerce illégal des espèces sauvages.**
- **Groupe 3 : Stratégie et approches pour éradiquer le commerce illégal à travers les compagnies de transport aérien et de fret au Cameroun.**
- **Groupe 4 : Amélioration du dialogue entre le gouvernement et les opérateurs économiques du transport aérien.**

Au terme des travaux, les participants ont formulé des recommandations ainsi qu'il suit :

1. Promouvoir la collaboration entre toutes les administrations et compagnies aériennes impliquées dans la chaîne de lutte contre le commerce illégal des espèces de faune sauvage, par la mise sur pied d'un cadre permanent de concertation ;
2. Renforcer les capacités de tous les acteurs de la chaîne dans tous les domaines d'application de la législation forestière et d'autres législations pertinentes liées aux transports des espèces de faune et flore sauvages ;
3. Sensibiliser l'ensemble des acteurs sur l'arsenal juridique existant des secteurs forestier, douanier et des transports, y compris les usagers et le grand public;
4. Promouvoir la mise en place des guichets uniques tant au niveau des services de frets que des aéroports des aéroports ;
5. Réviser les cadres légaux régissant les secteurs des transports et de l'autorité aéronautique pour y inclure les préoccupations relatives au trafic illicite et la lutte contre la criminalité forestière et faunique ;
6. Promouvoir la signature d'un protocole d'accord entre les structures de la place aéroportuaire pour une meilleure maîtrise et contrôle de la question de la criminalité faunique au Cameroun.
7. Promouvoir les grandes affiches au sein des aéroports éduquant sur les restrictions de transport et commerce des espèces de faune sauvage réglementées au Cameroun et par la CITES, pour plus d'efficacité à la sensibilisation des usagers ;
8. Etendre le travail de sensibilisation sur la criminalité faunique dans les autres secteurs de transports (terrestre et maritime)
9. Améliorer les moyens humains, techniques, technologiques et financiers des agents de la chaîne de contrôle du MINFOF, du MINTRANSPORT et des autres administrations présentes au sein des plateformes aéroportuaires
10. Rendre opérationnels le comité interministériel de mise en œuvre de la CITES et le comité national de lutte anti braconnage.
11. S'assurer de la mise à disposition par toutes les structures impliquées au contrôle, des informations relatives aux différentes opérations de saisie des produits fauniques et forestiers dans le cadre de la mise en œuvre de la CITES.

### 3. Cérémonie de clôture

La cérémonie de clôture a été présidée par Monsieur ZOURMBA JUOULLIER, Sous-Directeur de la Valorisation et Exploitation de la Faune à la Direction de Faune et des Aires Protégées ; Représentant son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune.

Il a remercié les participants pour leurs contributions et assiduité durant les deux jours qu'ont duré l'atelier et a par la suite déclaré **clos** les travaux de l'atelier national au bénéfice des compagnies aériennes opérant au Cameroun sur le transport illicite des espèces animales et végétales sauvages.

Fait à Douala, le 15 Avril 2016

### Les Participants.